

Le fondement et la mission de PAJU (Palestiniens et Juifs Unis)

Par **Bruce Katz**

Le fondement

J'ai commencé à enseigner en 1976, à l'âge de vingt-quatre ans, à une polyvalente du réseau public francophone de la Rive-sud de Montréal. Je me souviens de ma première rencontre avec Rezeq qui est devenu un frère pour moi, mon frère palestinien. Assis derrière mon bureau, j'aperçois un jeune homme dans sa trentaine qui me tend la main et se présente comme étant Rezeq Faraj, professeur d'anglais au même département. Il en était lui aussi à ses débuts dans l'enseignement.

Je lui ai serré la main et nous sommes allés prendre un café ensemble au salon du personnel. « Êtes-vous de religion juive? », me demande-t-il. « Oui, je suis né et j'ai été élevé à Montréal. » « Je suis Palestinien », me dit-il. « Il me fait plaisir de faire votre connaissance » lui répondis-je.

À l'époque, un Palestinien, c'était un inconnu pour moi, c'était le nom d'un peuple que je ne connaissais pas, mais que je savais être en conflit avec l'État d'Israël. Je n'ignorais pas cependant que les Palestiniens avaient été chassés de leurs terres et de leur domicile par la milice israélienne en 1948, qu'ils avaient subi une autre défaite en 1967 et qu'ils vivaient depuis sous occupation israélienne.

Les « vérités » que j'avais acceptées lors de mon adolescence sur la pureté et l'innocence d'Israël avaient commencé à se faner en moi depuis plusieurs années. La guerre au Vietnam m'avait ouvert les yeux sur toute la question de l'impérialisme et sur la brutalité militaire qui l'accompagne inévitablement. J'abordais la question palestinienne avec cette même perspective.

Tout au long de l'année scolaire, j'ai appris beaucoup de choses sur la vie de Rézeq en Palestine et sur les injustices commises par Israël à l'endroit des Palestiniens. C'est pourquoi, peu à peu, les injustices subies par cet homme que je commençais à mieux connaître me sont apparues dans toute leur tragique dimension humaine.

Rézeq est né à Deir Rafah en Palestine. À l'âge de trois ans seulement, il a dû s'enfuir devant la milice sioniste qui s'avance vers son village. Celui-ci sera complètement détruit comme tant d'autres villages palestiniens. Rézeq et sa famille deviendront des sans-abris. Pendant deux années entières, ils vivront terrés dans une caverne, sans le père de Rézeq qui a disparu. Ils apprendront plus tard qu'il a été tué.

En 1949, l'ONU établit le camp de réfugiés de Deheisha près de Bethléem. La famille de Rézeq – huit personnes – y vivra dans une seule pièce. Ils survivront en partie grâce aux rations fournies par l'ONU : farine, sucre, et fromage. parfois, mais très peu d'autres choses. Éventuellement, Rézeq quittera le camp de Deheisha pour aller étudier dans une école de métiers près de Jérusalem. Il obtiendra plus tard des contrats comme électricien en Jordanie, au Koweït, en Iran, en Arabie saoudite et en Allemagne, où il apprendra l'allemand et poursuivra, tout en travaillant, des études en génie électrique à Berlin.

En 1966, Rézeq arrive au Canada – avec seulement onze dollars en poche. Il s'y trouve un emploi dans une usine où il travaille seize heures par jour. Il sera ensuite maître d'hôtel dans la salle à dîner du train du Canadien national qui fait la traversée du Canada. C'est là que Rézeq rencontrera une voyageuse, Claudette Fortier, avec qui il se mariera un an plus tard (ces deux personnes deviendront des ami-es à moi et à mon épouse, Manon, pour les décennies à venir). Ainsi, Rézeq adopta le Québec, et le Québec adopta Rézeq.

Rézeq amènera plus tard Michel Chartrand, célèbre syndicaliste et personnage historique du Québec, en Palestine occupée pour rencontrer Yasser Arafat. À son retour, Michel Chartrand a commencé à faire connaître le sort du peuple palestinien et c'est à ce moment-là que la dure réalité des Palestiniens sous l'occupation sévère d'Israël, a été

connue du public québécois. Rézeq et Michel Chartrand étaient deux des membres fondateurs de CISO (Centre international de solidarité ouvrière). Ils deviendront des amis très proches, cette amitié durera jusqu'au décès de Rézeq en 2009.

Chez mon frère palestinien, Rézeq, ce qui m'a toujours impressionné, c'est que malgré ses souffrances, celles de sa famille et du peuple palestinien, il n'a jamais cessé d'envisager la paix entre Palestiniens et Israéliens. Ses critiques de la politique israélienne furent toujours franches et approfondies mais jamais empreintes de rancune. Lorsque je me mets à sa place et que je pense à toutes les souffrances qu'il a endurées, je me demande sérieusement si j'aurais pu être aussi magnanime que lui.

Au fil du temps, Rézeq et moi en sommes venus à discuter périodiquement de l'idée de créer une organisation regroupant des membres des communautés palestinienne et juive de Montréal qui serait également ouverte à tous ceux qui souhaiteraient soutenir les principes et les valeurs propres aux droits de la personne, sans distinction d'origine, de religion ou de culture.

La mission et les moyens

C'est la seconde intifada palestinienne contre la colonisation et l'occupation de la Palestine par Israël qui a insufflé, en novembre 2000, cette volonté de bâtir au Québec un soutien concret à la lutte du peuple palestinien. D'abord, le PAJU allait rassembler des Palestiniens et des Juifs du Québec ainsi que de Québécois de différentes origines. Le seul pré requis serait le souhait commun que la justice et la paix s'installent sur cette terre palestinienne dévastée par l'agression de l'armée israélienne.

Les objectifs principaux du PAJU sont multiples : défendre le principe des droits de la personne pour les populations palestiniennes et israéliennes au Moyen-Orient, promouvoir le principe du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, fournir un contrepoids au traitement unidimensionnel de la question palestinienne dans les

médias traditionnels où le récit palestinien a été totalement absent, et continuer à éduquer le public québécois sur les enjeux et les défis liés à l'autodétermination palestinienne et à la paix au Moyen-Orient.

Depuis sa création en novembre 2000, le PAJU a organisé, avec d'autres groupes, plus de deux douzaines de manifestations en faveur des droits de la personne et de l'autodétermination des Palestiniens, et a participé à l'organisation de la marche commémorative de la Nakba, pour commémorer la date du 15 mai 1948, date à laquelle les Palestiniens ont été chassés de leurs domiciles et de leurs terres. Les membres de PAJU donnent des conférences et aident à l'organisation de conférences sur les enjeux palestiniens et la réalité de l'occupation israélienne.

Depuis février 2001, l'organisme publie et diffuse par courrier électronique des textes hebdomadaires adaptés de différentes sources d'information qui traitent tous de la réalité de l'occupation illégale par Israël, et des effets du système israélien d'apartheid sur la vie quotidienne de la population palestinienne. Les textes sont publiés en français et en anglais. Au moment de la rédaction de mon article, le PAJU préparait son texte du 18 janvier 2019, dans le numéro 936 de la revue. Cela signifie qu'il y eu 936 semaines consécutives au cours desquelles un texte traitant des réalités de la situation palestinienne a été publié.

C'est aussi à partir de cette date que le PAJU et l'*Alliance juive contre l'occupation* organisent une vigile hebdomadaire tous les vendredis de midi à treize heures devant le consulat israélien situé au coin des rues Peel et René Lévesque. La vigile se base sur celle organisée en Israël par les *Femmes en Noir*, qui a lieu elle aussi tous les vendredis.¹

C'est aussi à partir de ce moment-là que nous avons commencé à distribuer des tracts aux passants qui expliquaient en détail la réalité de la situation palestinienne; ce fut la première étape pour éduquer le public sur ce qui se passait réellement sur le terrain en Palestine occupée. Bientôt, nous accordions des interviews à des média intéressés pour

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Femmes_en_noir_de_J%C3%A9rusalem

qui l'existence d'un groupe de défense des droits humains qui unissait les Palestiniens et les Juifs sur la base des droits de la personne et du respect du droit international était une expérience totalement nouvelle.

La vigile devant le consulat israélien a été tenue pendant sept ans tous les vendredis, beau temps, mauvais temps, pendant les quatre saisons, jusqu'à ce que le Consulat israélien déménage dans des quartiers plus calmes du Carré Westmount, en invoquant notre vigile comme étant la raison principale de son déménagement. Par la suite, le PAJU a déplacé la vigile hebdomadaire devant la librairie Indigo. La PDG d'Indigo, Heather Reisman, a créé la fondation *Heseg for Lone Soldiers* en 2005 afin d'encourager les soldats étrangers de l'armée israélienne à poursuivre leurs études en Israël. Reismann espère soutenir ainsi les centaines de « soldats solitaires » qui ont quitté leur pays pour se joindre aux forces d'occupation israéliennes, occupation illégale par rapport au droit international.²Cette vigile-là a eu lieu tous les vendredis pendant trois ans.

En 2005, 170 regroupements palestiniens représentant la société civile palestinienne ont fait appel au boycott d'Israël comme étant le seul moyen non violent d'instaurer une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Le PAJU était ainsi devenu l'un des premiers regroupements de solidarité à endosser la campagne BDS (boycott, désinvestissement et sanctions) contre Israël. Aujourd'hui, le PAJU est membre de BDS-Québec ainsi que de membre de Canadian Boycott Coalition et appuie diverses campagnes de boycott contre le régime d'apartheid en Israël.

Le PAJU est devenu bien connu pour sa campagne de boycott des chaussures de fabrication israélienne. La campagne a commencé par une vigile devant le magasin de chaussures *Le Marcheur* en 2010 (vente de chaussures *Beautyfeel* de fabrication israélienne) et a abouti à la fermeture du magasin de chaussures *Naot* (chaussures fabriquées dans une colonie israélienne des territoires palestiniens occupés) de

2 «Fiche-info : Stratégie de boycott d'Indigo Books and Music Inc.»
https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/cjpme/pages/1594/attachments/original/1456258997/indigo_1.pdf?1456258997

la rue St-Denis quelques années après, ayant maintenu une vigile de boycott devant ce magasin tous les vendredi et samedi pour la durée de la campagne, hiver comme été. On a aussi participé à la campagne de boycott contre *Sodastream* et *Ahava* (produits cosmétiques).

Au printemps et en été, le PAJU tient ses vigiles et distribue ses tracts lors de divers festivals et foires de rue de mai à septembre, et pendant les mois d'hiver, les vigiles se déroulent dans diverses stations de métro, souvent proches des universités et des cégeps. Depuis mai 2017, PAJU a distribué plus de 80 000 tracts dans le cadre de sa mission permanente d'information du public québécois!

Actuellement, PAJU participe à la campagne de BDS-Québec, laquelle exige l'annulation du partenariat de cyber-sécurité d'Hydro-Québec avec Israel Electric, la société d'État israélienne qui fournit de l'électricité aux colonies israéliennes illégales situées en Cisjordanie occupée, électrifie le mur de séparation (également appelé le « mur d'apartheid ») qui encercle la Cisjordanie, et coupe régulièrement l'électricité à Gaza.³

Nous avons participé aussi au colloque du CISO (Centre international de solidarité ouvrière) dernièrement sur l'autodétermination du peuple palestinien qui eut lieu à Montréal du 29 novembre au 1^{er} décembre 2018 et, certainement, nous assisterons à d'autres colloques et conférences à l'avenir.

Un État ou deux États?

Depuis l'invasion et l'occupation ultérieure de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par Israël (Gaza est sous blocus illégal depuis onze ans) à la suite de la guerre des Six jours en 1967, un débat a eu lieu à savoir si la paix entre l'État d'Israël et les Palestiniens impliquerait un État palestinien indépendant ou un seul État binational partagé par les Israéliens et les Palestiniens. La ligne officielle proposée par les

3 « CAMPAGNE CONTRE L'ENTENTE HQ-IEC », http://www.bdsquebec.ca/?page_id=397

politiciens de tous les partis – à l’exception des partis de droite d’Israël – a été et continue d’être la solution des deux États.

Un examen plus attentif de la réalité sur le terrain suggère que deux États distincts, israélien et palestinien, sont davantage théoriques que réels. Lors de ma visite en Cisjordanie palestinienne, il y a quelques années, les Palestiniens avec qui j’avais discuté de la question, m’avaient dit qu’ils préféreraient avoir leur propre État et leurs propres institutions nationales, mais ils ont presque tous ajouté qu’ils ne pensaient pas que cela se produirait puisque Israël ne le permettrait pas.

D’après ce que j’ai vu du système de discrimination institutionnalisé par Israël à l’égard de la population palestinienne, proprement nommé *apartheid*, l’idée d’un État palestinien viable et indépendant est moins que certaine. J’inviterais ceux qui croient le contraire à se rendre à Hébron et à voir la rue Shuhada, réservée aux Juifs et interdite aux Palestiniens.⁴ C’est la représentation visible du système d’apartheid d’Israël.

Lors de la première assemblée générale du PAJU en 2001, la Charte de cet organisme a été établie sur la base de l’idée de deux États distincts. La réalité sur le terrain étant ce qu’elle était (et est toujours), les membres du PAJU ont modifié la Charte de PAJU lors de son assemblée générale de 2008 afin de supprimer la mention de deux États distincts. (Voir la Charte du PAJU dans le post-scriptum). Le principe retenu est celui de l’autodétermination palestinienne. Les Palestiniens décideront eux-mêmes de la nature d’un futur État palestinien.

La matrice de sécurité israélienne, qui au fil du temps a transformé la Cisjordanie en une prison à ciel ouvert, est omniprésente au point d’avoir créé un vaste système d’enclaves dans des enclaves, qui rend presque impossible, pour les Palestiniens, de passer d’un village ou d’une ville à une autre. Ajoutez à cela le fait que la Cisjordanie a été

4 « Ouvrez la rue Shuhada ». <http://www.ism-france.org/campagnes/5eme-campagne-Ouvrez-la-Rue-Shuhada-du-21-au-25-fevrier-2014-et-20eme-anniversaire-du-massacre-a-la-mosquee-Ibrahim-a-Al-Khalil-article-18688>

découpée en trois zones administratives distinctes (A, B et C) résultant des accords d'Oslo. Gaza, coupée du monde extérieur par le blocus israélien, a été qualifiée de « camp de concentration » par l'éminente journaliste israélienne Amira Hass.⁵

Des Palestiniens non armés à Gaza qui organisent leur Marche du Retour tous les vendredis au cours des dix dernières semaines au moment où j'écris cet article, ont été ciblés par des tireurs d'élite israéliens; beaucoup ont été tués et d'autres blessés. On estime que Gaza sera invivable d'ici l'an 2020. Cela est passé sous silence au sein de la classe politique et de nos médias traditionnels.

Le mur de séparation d'Israël s'élève autour de la Cisjordanie. Une fois complété, il encerclera toute la Cisjordanie qui est elle-même sculptée dans des enclaves disjointes par le mur de séparation, par les quelques centaines de points de contrôle (*check points*), par les autoroutes de contournement clôturées et accessibles aux Juifs seulement qui relient les colonies illégales les unes aux autres, par les remblais de terre qui traversent des routes secondaires bloquant leur accès, de sorte qu'il est très difficile de se déplacer d'un endroit à l'autre. L'idée derrière cela, c'est d'« atomiser » les Palestiniens afin qu'ils se sentent isolés les uns des autres, dans l'espoir qu'à long terme leur résistance à l'occupation illégale s'épuisera. Y a-t-il de l'espoir que cette situation change pour le mieux?

Il est intéressant de noter qu'en Israël même, un groupe d'Israéliens et de Palestiniens a créé un organisme appelé *One Democratic State Campaign*, qui possède sa propre page Facebook.⁶ La déclaration de cette organisation comporte dix principes sur lesquels un État binational laïque et démocratique pourrait être créé, avec des droits égaux pour tous les citoyens dans un État israélo-palestinien unifié. Il est également intéressant de noter que, selon un sondage récent, il y a

5 Harbin, Julie Poucher. 2015. «Amira Hass: Let me be blunt: Gaza is a Huge Concentration Camp». En ligne : <https://www.juancole.com/2015/07/amira-blunt-concentration.html>

6 <https://www.facebook.com/odsc.org/>

autant d'Américains favorables à un seul État israélo-palestinien que ceux favorables à deux États distincts.⁷

La décision finale sur la nature d'un état palestinien éventuel appartient aux Palestiniens collectivement : les principes de l'auto-détermination des peuples, et du Droit de retour – ancré dans le Droit international (Résolution 194 des Nations Unies) – ne sont pas négociables; il n'y aura pas de paix sans justice.

La question de l'intégrité des droits civils et des droits de la personne des Palestiniens en tant que population indigène renvoie également à la question de l'intégrité de tous les peuples indigènes de la Terre qui luttent pour leurs propres droits, lesquels ont été piétinés par des régimes qui restent des entités colonisatrices en pratique, si non en nom. Cela inclut les peuples indigènes du Canada.

La loi sur les Indiens (*Indian Act*), adoptée en 1876 et amendée à quelques reprises par la suite, a servi de modèle aux systèmes d'apartheid en Afrique du Sud et en Israël.⁸

Un examen plus attentif du texte et de l'application de la Loi sur les Indiens du Canada sur les peuples indigènes du Canada, montre les parallèles étroits entre le système de réserves canadien, le système de Bantoustans dans ce qui était autrefois l'apartheid en Afrique du Sud, et les enclaves encerclées et disjointes du système d'apartheid d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem Est. Le livre écrit par Bob Joseph sur la Loi sur les Indiens en est l'exemple parfait. (Joseph 2018).

7 Tibon, Amir. 2018. «Increasing Number of Americans Prefer One-state Solution to Israel-Palestinian Conflict, US Study Finds». En ligne : <https://www.haaretz.com/us-news/.premium-more-and-more-americans-prefer-one-state-solution-study-finds-1.6741213>

8 Lettre, Martin. 2007 « Des réserves amérindiennes aux colonies israéliennes ». L'Express 20 février 2007. En ligne : <https://l-express.ca/des-reserves-amerindiennes-aux-colonies-israeliennes/>

La question se pose : le Canada est-il un État d'apartheid? Si je fonde mon opinion sur ce que je sais de l'apartheid en Afrique du Sud et de l'apartheid en Israël, je suis enclin à répondre « oui », il s'agit d'une forme d'apartheid.

Bref, mettre fin au système d'apartheid d'Israël impose nécessairement au Canada l'abolition de sa Loi sur les Indiens et la reconnaissance de la souveraineté des peuples indigènes du Canada sur leurs territoires respectifs. La véritable mondialisation est celle qui enjoint la justice sociale, les droits de la personne pour tous et l'état de droit. Pour tous les peuples, pour toutes les époques.

Annexe : La charte du PAJU

Tout individu qui endosse la Charte de Palestiniens et Juifs Unis peut devenir membre. La charte de PAJU contient vingt points lesquels ont été adoptés lors de la première assemblée générale du regroupement en 2001 et modifiée lors de l'assemblée générale le 28 septembre 2008 :

1 - PAJU (Palestiniens et Juifs Unis) est une organisation non gouvernementale et non violente dont la mission est de défendre les Palestiniens et les Israéliens en ce qui a trait aux droits de la personne et aux droits civiques.

2 - PAJU reconnaît formellement le droit à l'existence des populations israélienne et palestinienne, ainsi que leur droit de vivre en sécurité.

3 - PAJU se donne pour mission de contribuer à l'établissement d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

4 - PAJU condamne toute violation des droits de la personne.

5 - PAJU affirme que le conflit israélo-palestinien peut et doit être résolu par l'application du Droit international tel qu'il s'exprime

dans les quatre conventions de Genève, dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et toutes les résolutions des Nations Unies qui s'appliquent.

6 - État palestinien : PAJU soutient le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et appuiera toutes les décisions prises en ce sens.

7 - En ce qui concerne l'occupation : PAJU soutient le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation israélienne, selon le Droit international.

8 - PAJU reconnaît que l'occupation israélienne est une cause fondamentale de la violence existant entre Israéliens et Palestiniens.

9 - PAJU appuie les résolutions 242, 338 et 181 des Nations Unies et les recommandations de la IVème Convention de Genève. Par conséquent, PAJU exige qu'Israël évacue définitivement tous les territoires occupés depuis 1967.

10 - En ce qui concerne les colonies : PAJU soutient la IVème Convention de Genève, dont les principes exigent qu'Israël évacue définitivement toutes les colonies de peuplement et tous les colons israéliens de tous les territoires occupés en 1967.

11 - En ce qui concerne Jérusalem Est : PAJU soutient la création d'un État palestinien indépendant et laïc ayant pour capitale Jérusalem Est, celle-ci étant partie intégrante des territoires palestiniens illégalement occupés en 1967.

12 - PAJU reconnaît la signification particulière de Jérusalem pour les chrétiens, les juifs et les musulmans. Nous affirmons qu'aucune communauté religieuse ne devrait bénéficier d'une position privilégiée à Jérusalem; de même, personne ne devrait se voir refuser l'accès aux lieux saints de Jérusalem du fait de sa religion.

13 - En ce qui concerne les réfugiés : PAJU affirme que la question des réfugiés palestiniens doit être résolue selon les principes stipulés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies – clause 13 –, qui engage tous les pays membres des Nations Unies, y compris Israël.

14 - En ce qui concerne le Droit de retour : PAJU affirme que le Droit de retour des Palestiniens, tel que reconnu par la résolution 194 des Nations Unies et par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, est un droit individuel que détiennent tous les Palestiniens déplacés ou exilés. Eux seuls disposent de ce droit, qui ne peut leur être retiré par quiconque. L'application du Droit de retour doit faire partie d'un accord négocié de paix juste et durable pour tous.

15 - En ce qui concerne la compensation : PAJU affirme que tous les réfugiés palestiniens devront recevoir une pleine compensation pour leurs pertes matérielles et leurs souffrances physiques et morales, basée sur des précédents clairement établis par la jurisprudence internationale. Les Palestiniens ne retournant pas à leur propriété d'origine devront recevoir une pleine compensation pour leurs pertes et ce, qu'ils décident ou non de retourner en Israël ou en Palestine.

16 - PAJU affirme qu'à défaut d'une juste solution apportée à la situation des réfugiés – y compris les compensations – la question palestinienne ne pourra être résolue de façon juste et définitive.

17 - Autres matières sujettes à négociation : Toutes les autres questions en souffrance telles que la question de l'eau, le sort des prisonniers politiques et le développement humain et économique – entre autres, la lutte continuelle contre le racisme –, devront être résolues à la table des négociations, entre égaux.

18 - Assistance aux réfugiés palestiniens : PAJU se consacre à l'aide aux réfugiés palestiniens dans la lutte quotidienne qu'ils mènent pour leur survie, jusqu'à ce que des accords de paix soient établis, accords auxquels les réfugiés palestiniens et leurs représentants devront pouvoir adhérer librement.

19 - Sensibilisation du public à ces questions : PAJU se donne pour mission d'utiliser toutes les tribunes à sa disposition afin de promouvoir la paix et la justice sociale pour toutes les communautés de la région concernée, par la poursuite des objectifs précédemment mentionnés.

20 - En ce qui concerne les Palestiniens d'Israël : Plus de 1 200 000 Palestiniens vivent en Israël. PAJU dénonce la politique discriminatoire employée par Israël à l'égard de ses citoyens palestiniens. PAJU demande de la part du gouvernement d'Israël une application égale de toutes les lois et un respect de tous les droits de tous ses citoyens sans distinction.

Biographie

Bruce Katz est professeur de langues à la retraite. Il est membre fondateur et co-président du PAJU qui signifie Palestiniens et Juifs unis.

Référence

Joseph, Bob. 2018. *21 Things You May Not Know About the Indian Act: Helping Canadians Make Reconciliation with Indigenous Peoples a Reality*. Port Coquitlam, British Columbia: Indigenous Relations Press.